



## 7. Le Programme canadien d'aide publique au développement

Tel qu'approuvé par le Parlement, le Programme d'aide publique au développement (APD) constitue l'un des principaux instruments dont dispose le Canada pour promouvoir la justice sociale sur le plan international. Ce programme de coopération vise essentiellement à seconder les efforts déployés par les pays en développement pour satisfaire de façon prolongée aux besoins essentiels de leurs populations, en s'appuyant principalement sur leurs propres ressources et valeurs.

Pour l'année financière 1988-1989, le Canada a consacré plus de 2,9 milliards de dollars à la coopération internationale. Cette contribution le classe parmi les donateurs importants du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**L'Agence canadienne de développement international (ACDI)**, qui est chargée de mettre en oeuvre l'essentiel du programme canadien de coopération au développement, administre environ 80 % de cette APD. Son objectif est d'aider les pays du tiers monde à accéder à un développement économique et social qu'ils pourront soutenir eux-mêmes.

Attentive aux besoins des pays les plus pauvres et des groupes les plus démunis, l'ACDI s'intéresse plus particulièrement à trois secteurs prioritaires où les besoins à combler sont énormes : l'agriculture et la production alimentaire, l'énergie et le développement des ressources humaines.

Le reste de l'APD, soit environ 20 %, provient de contributions d'autres ministères et organismes publics.

**Le ministère des Finances**, par exemple, verse la contribution canadienne à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'Association internationale de développement, souvent désignées globalement

